



UNITED NATIONS
ENVIRONMENT PROGRAMME
MEDITERRANEAN ACTION PLAN

8 août 2019
Français
Original : anglais

7^{ème} réunion du Groupe de Coordination de l'Approche Écosystémique

Athènes, Grèce, 9 septembre 2019

Point 6 de l'ordre du jour : Système d'information pilote IMAP, Normes des données et Dictionnaires des données, problèmes relatifs à l'assurance qualité et premiers éléments de la politique de gestion des données IMAP

Ouvrir la voie vers une politique de données de l' IMAP

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Note du Secrétariat

Une feuille de route pour l'élaboration d'une politique de gestion des données du PAM, par le biais d'une discussion approfondie avec tous les composants du PAM et les Parties contractantes est inclus dans le document UNEP MED WG. 468 /5 " Principaux éléments et feuille de route pour la préparation d'une politique de gestion des données PNUE / PAM " qui sera examinée lors de la réunion des points focaux du PAM (10-13 septembre 2019) et pour considération et approbation éventuelle par la COP21 (Naples, 2-5 décembre 2019).

Dans ce contexte, une spécifique politique de données pour le Système d'Information IMAP sera élaboré et mis en œuvre. Le cadre général et les principaux éléments de la politique des données du PAM et de premiers éléments de la politique de données IMAP ont été discutées au cours des réunions suivantes:

- Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Ecosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et Pêche (Marseille, France, 12-13 février 2019);
- Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Ecosystémique sur la surveillance (CORMON), Pollution (Podgorica, Monténégro, 2-3 avril 2019);
- Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Ecosystémique sur la surveillance (CORMON), Déchets marins (Podgorica, Monténégro, 4-5 avril 2019);
- Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Ecosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et Pêche (Rome, 21 mai 2019);
- Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Ecosystémique sur la surveillance (CORMON), Côte et à l'Hydrographie (Rome, Italie, 21-22 mai 2019);
- Quatorzième réunion des points focaux du MED POL (Istanbul, Turquie, 27-29 mai 2019);
- Treizième réunion des points focaux du REMPEC (La Valette, Malte, les 3 et 3 juin 2019);
- Quatorzième réunion des points focaux thématiques SPA / BD (Portorož, Slovénie, 18-21 juin 2019).

Le document, approuvé lors de la réunion des points focaux CAR/INFO (Rome, Italie 16 et 17 avril 2019), a encore été amélioré en ce qui concerne la soumission aux points focaux du PAM.

En partant du cadre général et la suite de son approbation par COP21, INFO / RAC élaborera une politique de gestion complète des données en étroite collaboration avec les composantes du PAM et les Parties contractantes. Le document final se concentrera principalement sur les flux de données BCRS et IMAP.

Ouvrir la voie vers une politique de données de l' IMAP

Principaux éléments de la politique de données du système d'information IMAP (pilote)

Sur la base des résultats des discussions sur la politique de données pour le **Système d' information IMAP (Pilot)** tenues au cours de toutes les réunions CorMon de 2019, a été convenu de suivre les éléments décrits ci - dessous:

- Les principes du **système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS)**;
- Authentification, autorisation et comptabilité;
- Profil utilisateur IMAP: Composants CP, CU et MAP , INFO/RAC, Partenaires, Grand public
- Type de données et produits de données : couches de référence, données d'évaluation, données agrégées, données brutes;
- Accessibilité et utilisation des données : données ouvertes, sensibles et restreintes;
- Mise en œuvre de l' assurance qualité des données dans le système d'information pilote IMAP pour chaque indicateur commun IMAP, en fonction de la qualité générale des données à communiquer par les parties contractantes au Secrétariat au titre du système IMAP, respectivement de niveau 3 d'AQ/CQ (basé sur la qualité) Catégories de contrôles: valeur finale des données soumises au Secrétariat), comme indiqué dans le document UNEP / MED WG 467/12;
- **Orientations techniques** et détails détaillés visant à faciliter la transition du suivi des données au moyen des modèles de métadonnées MED POL, comme l'a confirmé la réunion des points focaux du MED POL, Rome (Italie), les 29 et 31 mai 2017, à la communication des données de suivi basé sur les standards de données et les dictionnaires de données intégrés au nouveau système d'information IMAP (pilote).

En particulier, les **profils d'utilisateur** suivants pour le système d'information **IMAP (pilote)** ont été approuvés:

CP : Parties Contractantes, Points Focaux des membres du PAM, Experts nationaux

En règle générale, un seul utilisateur en tant que " **CP** " est fourni pour chaque pays. Des utilisateurs supplémentaires (FP, NE) peuvent être demandés.

Le profil CP a les droits suivants:

- Téléchargement des normes des données et de dictionnaires des données;
- Enregistrement des données de surveillance conformes aux normes des données;
- **Vérification de la conformité des** données enregistrées dans le système;
- Contrôle de cohérence (**validation**) des données enregistrées dans le système;
- Accès et téléchargement des données (**appartenant uniquement à son propre pays**) enregistrées dans le système;
- Accès, téléchargement et enregistrement de documents d'information, de guides de l'utilisateur, de méthodes, etc.

MAP : Unité de coordination du PAM et composantes du PAM

Le profil **MAP** a les droits suivants:

- Téléchargement des normes des données et des dictionnaires des données;
- Accès et téléchargement des données (toutes les données des pays) enregistrées dans le système;

Accès, téléchargement et enregistrement de documents d'information, des guides de l'utilisateur, des méthodes, etc.

INFO : INFO/RAC

Le profil INFO/RAC a les droits suivants:

- Exécuter toute fonction disponible sur le système et est responsable de la gestion des utilisateurs (créer / supprimer des utilisateurs avec un nom d'utilisateur et un mot de passe) pour tous les profils, y compris le profil ADMINISTRATOR.
- Télécharger, modifier et supprimer: normes des données, dictionnaires des données, documents d'information et de référence, manuels et directives
- Voir et gérer tout type de données
- Publication des données conformément aux décisions officielles du PC

Partner: partenaires du PAM, Parties prenantes et autres Institutions régionales ayant reçu une autorisation spécifique de l'Unité de Coordination du PAM (UC PAM).

Le profil de partenaire a les droits suivants:

- Téléchargement des normes des données et des dictionnaires des données;
- Accès et téléchargement des données validées et enregistrées dans le système, conformément à une autorisation spécifique fournie par la UC PAM;
- Accès et téléchargement de documents d'information, guides de l'utilisateur, méthodes, etc .;
- Aucune modification n'est autorisée

Public : Citoyens, grand public

Le profil public a les droits suivants:

- Accès aux publications données et informations (pas d'identifiants);
- Téléchargement des normes des données et des dictionnaires des données;
- Afficher les couches de référence et les données agrégées affichées sur geoviewer
- Visualisation et téléchargement des documents de base et de référence

Les informations d'identification des utilisateurs, comme dans le schéma présenté, seront actives dans le système d'information IMAP (pilote) à partir de la phase de test (mai 2019). En fonction de l'évolution du système et des besoins du réseau du PAM, ils seront mis à jour lors de la deuxième phase de la mise en œuvre du système d'information IMAP.

Une première proposition concernant la gestion des données de surveillance collectées a été fournie pour la période 2019-2021.

Une première proposition concernant la gestion des données de surveillance collectées a été fournie pour la période 2019-2021.

Le « **scénario minimum** » à assurer (d'ici la fin du prochain exercice biennal) est le suivant:

- i. **Première étape** : chaque partie contractante a libre accès à ses propres données et aucune donnée n'est disponible pour être montrée publique à un public général.

- ii. **2019 (à partir de juillet)** : la deuxième étape pourrait être la publication de couches de référence au niveau du bassin méditerranéen.
- iii. **2020** : un ensemble de données validées accessibles au niveau régional (tous les PC sont en mesure de visualiser des données relatives à l'ensemble du bassin méditerranéen)
- iv. **2021** : un ensemble de données agrégées au niveau de la mer Méditerranée accessibles au grand public.